

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° I-CF218

présenté par  
M. Bertrand

-----

### ARTICLE 41

Substituer au montant :

« 20 144 073 000 € »,

le montant :

« 19 597 987 000 € ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à stabiliser la contribution de la France à l'Union européenne.